



Toulouse, mardi 6 avril 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/01867

Pris en application :

Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Modalités d'exploitation**Modification des conditions de navigation (Passage à la demande pour la navigation touristique) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- **à partir du 07/04/2021 à 00:00 au 02/05/2021 à 00:00**
 - o **Direction territoriale Sud Ouest**

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que compte tenu des fortes restrictions induites par les annonces gouvernementales sur les activités de plaisance, la navigation touristique sur le canal des deux mers sera accessible uniquement en navigation "à la demande"

Les demandes devront être effectuées la veille avant 15h (le vendredi avant 15h pour naviguer le week end et le lundi) aux numéros de téléphone des services territoriaux compétents indiqués dans l'avisbat n°1 de 2021

Service(s) à contacter :

Service Territorial Garonne, 107, avenue du Général de Gaulle, 47000 AGEN

Tél : 05 53 47 31 15 - Fax : 05 53 66 82 84

Service Territorial Toulouse Haute-Garonne, 115 bis, rue des Amidonniers, CS 68506, 31685 TOULOUSE CEDEX 6

Tél : 05 62 15 11 91 - Fax : 05 62 15 11 99

Service Territorial Midi, Pont Rouge - Avenue du Prado, 34500 BEZIERS

Tél : 04 67 11 81 30 - Fax : 04 67 76 30 64

Date limite d'affichage :

03/05/2021

Chef d'Arrondissement

Signé

XAVIER CORRIHONS